



GLION HUMAN RIGHTS DIALOGUE

Dixième édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme (Glion X)

16 et 17 octobre 2024, Marrakech, Royaume du Maroc

«Des normes internationales à la réalité locale: les Mécanismes Nationaux de Mise en œuvre, d'élaboration de Rapport et de Suivi en matière des droits de l'Homme et le renforcement de l'efficacité du système onusien des droits de l'Homme et de son impact sur le terrain »

Note conceptuelle

Le Dialogue de Glion sur les droits de l'homme se profile comme un événement de haut niveau, rassemblant près de 85 praticiens et penseurs éminents du domaine. Conçu pour offrir un cadre informel propice aux échanges libres, il favorise l'émergence de réflexions nouvelles et innovantes. Cette rencontre se déroule sous la « règle de Chatham House », et inclut régulièrement la participation des figures de proue telles que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le Président du Conseil des droits de l'homme, des Secrétaires généraux adjoints des Nations Unies, ainsi que des ambassadeurs, des experts indépendants, des coordonnateurs résidents de l'ONU, des ONG et des chefs d'entreprises.

Au fil de ses neuf années d'existence, le Dialogue de Glion sur les droits de l'homme a forgé son identité comme l'espace privilégié de la communauté internationale pour des discussions ouvertes et inclusives sur les défis et opportunités majeurs liés aux droits humains à l'échelle mondiale.

La dixième édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme (Glion X) sera organisée par le Royaume du Maroc et l'Universal Rights Group, en partenariat avec les missions permanentes du Mexique, du Paraguay, du Portugal, de la Gambie, des Îles Marshall et de la Thaïlande. Ce colloque de haut niveau, prévu pour les 16 et 17 octobre 2024, sera précédé de trois dialogues préparatoires et s'achèvera par une série d'événements de lancement.

■ Thème de Glion X

L'édition 2024 du Dialogue de Glion se tiendra sous le thème suivant : «Des normes internationales à la réalité locale: les Mécanismes Nationaux de Mise en œuvre, d'élaboration de Rapport et de Suivi en matière des droits de l'Homme et le renforcement de l'efficacité du système onusien des droits de l'Homme et de son impact sur le terrain ».

Au cours des soixante-dix dernières années, la communauté internationale a déployé des efforts considérables et investi une énergie colossale pour bâtir un système de protection des droits de l'homme. Ce système repose sur plusieurs piliers essentiels, parmi lesquels la Déclaration universelle des droits de l'homme, neuf instruments fondamentaux (traités internationaux) ainsi qu'une série de mécanismes internationaux de suivi, tels que les organes de suivi des traités, les procédures spéciales et l'Examen périodique universel (EPU).

Ces différents mécanismes ont pour mission de veiller à la conformité des États à leurs obligations juridiques internationales, d'assurer la reddition de comptes des titulaires de devoirs et de recommander



des réformes législatives et politiques nationales afin d'améliorer le respect de ces obligations à l'avenir. En outre, ils jouent un rôle crucial dans la promotion et la facilitation du dialogue et de la coopération, tant au niveau national qu'international, autour des questions relatives aux droits de l'homme.

Par ailleurs, ces mécanismes permettent de renforcer l'intégration des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies, d'assurer leur transversalité entre les divers secteurs de la société et d'attirer l'attention sur toutes les questions relatives aux droits humains, y compris celles qui, autrement, risqueraient de rester dans l'ombre.

Ce système a, à maintes reprises, été confronté à une question fondamentale : dans quelle mesure est-il réellement à même de provoquer un changement tangible dans le monde réel, c'est-à-dire de susciter des progrès concrets dans l'exercice effectif des droits de l'homme sur le terrain ? Ainsi, selon cette perspective, un fossé semble parfois se creuser entre la grandeur des valeurs universelles et l'inertie des réalités locales.

Au cours de la dernière décennie, une multitude d'initiatives ont été lancées par les États, le système des Nations Unies et d'autres acteurs concernés pour répondre à ces problématiques persistantes. Durant cette période, une attention accrue a été portée aux « mécanismes de mise en œuvre », à savoir les systèmes et processus par lesquels les États traduisent les normes universelles en réalités locales. Parallèlement, le rôle que le Conseil des droits de l'homme, en collaboration avec l'ensemble du système onusien, peut et doit jouer pour soutenir cette mise en œuvre, mesurer son impact et mettre en lumière les progrès réalisés, a également fait l'objet d'une réflexion approfondie.

L'élément central de cette évolution a été l'émergence, notamment dans les pays en voie de développement, des « mécanismes nationaux de mise en œuvre, de rapport et de suivi » (NMIRFS) – des organes juridiques à la fois uniques et rationalisés, chargés de rassembler, coordonner et suivre l'avancée des recommandations issues de tous les mécanismes internationaux des droits de l'homme, et parfois également des mécanismes régionaux. Certains de ces États, souvent appuyés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ont également entrepris de développer des logiciels sophistiqués pour la mise en œuvre et la production de rapports, afin de renforcer l'efficacité des NMIRFS et de connecter la mise en œuvre des droits de l'homme aux progrès réalisés dans le cadre de l'Agenda 2030.

En 2018-2019, cette révolution au niveau national a commencé à recevoir la reconnaissance et le soutien des Nations Unies. Un « groupe d'amis sur la mise en œuvre nationale/NMIRFS » a ainsi vu le jour à Genève ; parallèlement, des groupes sous-régionaux, tels que la Communauté du Pacifique, ont initié des réunions visant à échanger les bonnes pratiques et à établir des lignes directrices concrètes pour la création et le fonctionnement des NMIRFS. Le Paraguay et le Brésil ont, de leur côté, réussi à faire adopter une série de résolutions par le Conseil des droits de l'homme. Enfin, le Maroc, le Paraguay et le Portugal ont uni leurs forces pour lancer un nouveau réseau international de NMIRFS, suite à une rencontre en 2022 à Marrakech, suivie d'une réunion de suivi à Asuncion.

Fort de ces avancées, une opportunité majeure se présente aujourd'hui pour catalyser le développement tant quantitatif que qualitatif des NMIRFS, et ainsi accélérer encore davantage le « programme de mise

en œuvre » des droits de l'homme à l'échelle internationale. L'une des dimensions essentielles de cette opportunité réside dans l'élaboration, à partir des bonnes pratiques recueillies à travers le monde, d'un cadre d'orientation pratique. Ce cadre serait conçu pour accompagner les États, qu'ils soient développés ou en voie de développement, dans la création et/ou le renforcement de leurs NMIRFS.

■ Objectifs et format de Glion X

Glion X aura pour ambition de créer un espace informel et neutre, inspiré du modèle « Chatham House », où toutes les parties prenantes pourront échanger et identifier les « bonnes pratiques » cruciales pour la création et/ou le développement des NMIRFS. Ces bonnes pratiques, c'est-à-dire les caractéristiques communes qui permettent aux NMIRFS de traduire efficacement les recommandations des Nations Unies en matière de droits de l'homme en lois, politiques et pratiques améliorées au niveau national, seront au cœur des discussions. L'identification de ces pratiques partagées contribuera à l'élaboration d'un cadre d'orientation pratique, fruit d'un dialogue inclusif et d'une coopération étroite, destiné à guider tous les États désireux d'établir et/ou de renforcer des NMIRFS efficaces.

En amont de cet événement phare, l'Universal Rights Group, avec ses partenaires, a organisé trois consultations informelles préparatoires (pré-dialogues de Glion), offrant un espace privilégié aux États, à la société civile et aux autres parties prenantes pour participer à ce processus de réflexion et de coopération. Deux de ces consultations ont été spécifiquement consacrées aux NMIRFS, tandis que la troisième s'est inscrit dans la continuité des efforts "d'auto-réflexion" et "d'auto-évaluation" du Conseil des droits de l'homme, dans le cadre de consultations plus larges, en vue de formuler une contribution « genevoise » à l'examen du statut du Conseil par l'Assemblée générale, pour la période 2021-2026.

La rencontre de Glion, qui se tiendra à Marrakech les 16 et 17 octobre 2024, débutera par une séance plénière d'ouverture de haut niveau. Cette session inaugurale sera suivie de travaux en trois « groupes de discussion » chargés d'examiner en profondeur les principales caractéristiques (ou bonnes pratiques) des NMIRFS efficaces. Une séance plénière de clôture sera ensuite organisée pour permettre aux groupes de restituer leurs conclusions et pour approfondir les discussions autour de l'élaboration d'un cadre d'orientation pratique destiné à la création et/ou au renforcement des NMIRFS.

Un rapport de la rencontre, synthétisant les principaux points de discussion, idées et propositions, sera rédigé à l'issue de la réunion et présenté lors d'un ou de plusieurs événements de lancement organisés aux Nations Unies.